

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET TECHNOLOGIE
APPLIQUEE A L'ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE: SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE: 791102U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,
sur avis conforme du Conseil général

PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET TECHNOLOGIE APPLIQUEE A L'ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre une analyse du cycle de vie d'un produit ou d'une activité ;
- ◆ d'appréhender la thématique du changement climatique ;
- ◆ de développer une approche éco-solaire au bénéfice de solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Fondements des sciences du vivant et de la Terre :

- ◆ identifier les principes chimiques et biologiques de base ;
- ◆ illustrer des concepts et processus relatifs aux écosystèmes ;
- ◆ illustrer la nécessité de la préservation de la biodiversité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **Fondements des sciences du vivant et de la Terre** », n° de code **791101U32D1**, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une situation donnée, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de réaliser une analyse du cycle de vie (ACV) et en interpréter les résultats ;
- ◆ de formuler des pistes de solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de situations exemplatives liées à l'éco-solidarité,

4.1. Le changement climatique

- ◆ de caractériser les causes du changement climatique : gaz à effet de serre (GES), pollution (plastique...), surconsommation, surproduction, surexploitation ... ;
- ◆ d'explicitier les conséquences à court, moyen et long terme du changement climatique : fonte des glaces, augmentation du niveau des mers, réchauffement climatique, catastrophes naturelles, incidence sur la santé, disparition des espèces.

4.2 Analyse du cycle de vie (ACV) et impacts environnementaux

- ◆ de réaliser une ACV d'un produit ou d'une activité sur base des normes en vigueur ;
- ◆ d'évaluer les impacts environnementaux par l'interprétation des résultats d'une ACV.

4.3 Solutions technologiques environnementales

- ◆ d'explicitier les caractéristiques de l'écoconception et les liens avec la démarche éco-solaire ;
- ◆ d'expliquer l'impact de la gestion des déchets (tri, décharges, incinération, recyclage et valorisation) et celle de l'eau (épuration, maillage bleu, potabilisation ...), dans le cadre d'une démarche éco-solaire ;
- ◆ d'appréhender les enjeux énergétiques d'une structure (service, bâtiment, entreprise...) tels qu'énergies vertes et renouvelables (EnR) : production, stockage, transport ... ;
- ◆ de présenter des solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées à la biodiversité et aux écosystèmes telles que l'agriculture biologique, la permaculture, la nature en ville (végétalisation de l'espace urbain), la régénération des

zones vertes, le maillage vert ...

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Le changement climatique	CT	B	12
Analyse du cycle de vie et impacts environnementaux	CT	B	20
Solutions technologiques environnementales	CT	B	40
7.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90